

l'agence métropolitaine des déchets ménagers Paris, le 18 décembre 2015

Monsieur Thierry LELEU Préfet du Val-de-Marne Préfecture 21-29 avenue du Général de Gaulle 94038 - CRETEIL CEDEX

Le Président

N / Réf.: IP LE - S M 14-064 0008

<u>Objet</u> : Demande de qualification de projet d'intérêt général – Projet de transformation du centre lvry-Paris XIII

Monsieur le Préfet,

Comme vous le savez, le Syctom travaille depuis plusieurs années sur le projet de transformation de l'usine d'incinération Ivry-Paris XIII.

Le constat est aujourd'hui établi que plusieurs dispositions du plan local d'urbanisme d'Ivry-sur-Seine, commune d'implantation, sont incompatibles avec le projet qui a été retenu par le Syctom dans le cadre du marché signé en février 2015 pour sa conception, sa réalisation et son exploitation. La Commune d'Ivry sur Seine ne souhaite pas à ce stade procéder à la modification de son plan local d'urbanisme.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous saisir de la demande du Syctom tendant à qualifier le projet de transformation du centre Ivry-Paris XIII en projet d'intérêt général, en application des dispositions de l'article L 121-9 du code de l'urbanisme.

Je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe à la présente, un dossier de présentation du projet et ses annexes établissant que les différentes conditions prévues par la loi en vue de la qualification sollicitée sont effectivement remplies et notamment celle tenant à son caractère d'utilité publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ricu: laur

Hervé MARSEILLE

Sénateur-Maire de Meudon Vice-président du Sénat